

MOTION EN DATE DU 23 JUIN 2025

MOUVEMENT DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DU MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette motion concerne l'annulation de l'épreuve d'admission à l'EXAPRO du 2^{ème} grade de SA. Elle a été rédigée en concertation avec l'ensemble des SECRETAIRES ADMINISTRATIFS des directions (DSJ/DAP/DPJJ/SG et autres services : DACG, DACS) (approximativement 500 SA) qui ont concouru à l'examen professionnel le 1^{er} avril 2025 pour obtenir le 2ème grade (SA 2G), dans plusieurs ressorts.

Nous portons ce jour, à votre connaissance, une injustice que nous déplorons, toujours dévoués et engagés dans nos diverses missions.

Nous sommes autour de 580 SA (aucun rapport n'a été publié avec le nombre d'inscrits et de présents à cet examen) sur 600 environ (selon le PV de la liste des admis à concourir) à avoir concouru à l'examen professionnel SA 2G.

Les résultats devaient être publiés le 4 juin 2025. Nous sommes informés d'un problème logistique. Après un report sine die des résultats, c'est le 16 juin 2025, que nous recevons ce mail du SECRETARIAT GENERAL/RH :

« Objet : [SA2 2026] Annulation d'épreuve

« Vous avez été déclaré(e)-admis(e) à concourir à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de 2ème grade, session 2026 et vous êtes présenté(e) à l'épreuve unique d'admission le 1er avril 2025 dans le centre d'examen de votre ressort.

À la suite d'un dysfonctionnement logistique externe indépendant de notre organisation qui n'a finalement pas pu être résolu, le service concours du Secrétariat Général est malheureusement dans l'obligation d'annuler cette épreuve et de reconvoquer les candidats ayant pris part à celle-ci.

Vous serez informé(e) très prochainement de la nouvelle date d'épreuve qui devrait se dérouler idéalement entre fin septembre et début octobre.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée et mettons tout en œuvre afin que vous soyez informée rapidement de la suite des évènements ».

1. Le 17 juin 2025, par les services RH de nos ressorts et Syndicats, nous apprenons : *« Le dysfonctionnement logistique externe relève d'une perte d'un pli contenant des copies de l'examen, par le seul prestataire permettant l'acheminement des copies sur le territoire concerné, indépendant de notre organisation. »*

La perte d'une partie des copies constitue une défaillance dans l'organisation de cet examen professionnel SA2G. Quand bien même l'erreur émane du prestataire de l'administration, cette dernière reste la seule responsable.

2. Outre ces informations, LE SECRETARIAT GENERAL semble omettre de nous donner une autre précision : **l'absence de l'arrêté du nombre de postes fixés**, son statut sur l'intranet et le site la Justice recrute est toujours « à venir » (à l'heure où je vous parle).
3. De plus, à l'ère de la dématérialisation, des instructions ont été verbalisées par un membre des surveillants de l'examen, avant de concourir le 1^{er} avril 2025 : ne pas cacheter la partie identité des copies, pas de blanco, pas de stylo effaçable...dans le but de pouvoir scanner correctement. **Si les copies sont scannées, où sont ces dits scans ?**
4. **Quid** des agents qui, en raison de contraintes professionnelles et/ou personnelles **ne pourront pas se présenter de nouveau à l'examen** de septembre ou octobre ? Par exemple : congés déjà prévus ou autres motifs.

Vous comprendrez, Mesdames, Messieurs,

Les Chefs des Cours d'Appel, Tribunaux, des Services Judiciaires, Magistrats, Directrices, Directeurs de Greffes,

Directrices, Directeurs : des Services Pénitentiaires, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, du Secrétariat Général

et chers collègues fonctionnaires,

Qu'en plus d'être peu considéré(e) dans nos fonctions de SA, **nous parlons de souffrance au travail, nous sommes au « point mort », nous nous sentons lésés, dépités.** Il est inadmissible que nous subissions cette injustice et les défaillances de l'organisation de cet examen professionnel. Cela démontre, la dégradation des moyens mis en œuvre pour bien travailler et le manque de considération de nos contraintes professionnelles, familiales et du temps pris pour concourir (le stress, le temps de préparation, les déplacements, ...).

Nous remercions les organisations syndicales pour avoir attiré l'attention des Directions du Ministère de la Justice par les tracts diffusés qui ont mis tout en œuvre pour obtenir des réponses.

Nous sollicitons le MINISTERE DE LA JUSTICE, afin de nous aider et de nous soutenir sur ces défaillances et demandons dédommagement en étant déclarés **ADMIS**.

Encore MERCI d'avoir pris le temps de nous **ENTENDRE** ou de nous **LIRE**.